Commission Régionale de l'Arbitrage
Section Administrative

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du 22 octobre 2026 en Visioconférence

Participants : Mme Cassandre SERENUS - MM. Bertin CYPRIEN - Bernard DELORME – Lionel GUILLARD.

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. MESURES ADMINISTRATIVES

À l'issue de l'examen des dossiers, la Section a décidé de prononcer des mesures administratives à l'encontre de certains arbitres. Ces décisions feront l'objet d'une notification individuelle aux intéressés et ne seront pas publiées au procès-verbal.

2. ARBITRES

Courriel du 11/09/2026 de M. Presley ALUMETE BELKIE (J.A.L), relatif à ses indisponibilités pour raisons professionnelles.
La Section transmet le courriel à la Section des Désignations.

Courriel du 14/09/2026 de M. Hassan OAISS El (observateur), signalant l'arrivée tardive des arbitres assistants lors de la rencontre U18 R3 DRANCY / MANTOIS.
Le courriel est transmis à la C.D.A. de la Seine Saint-Denis.

Courriel du 12/10/2026 de M. Ghazi RHOUMA (AA1 District), sollicitant la C.R.A au sujet d'un différend avec la C.D.A de l'Essonne.
La Section accuse réception de sa demande et rappelle que les voies de recours applicables sont connues de l'intéressé. Elle précise que la demande doit être adressée à la C.D.A de l'Essonne, compétente pour traiter cette situation, et non à la CRA.

3. CLUBS

Courriel du 14/10/2026 de FOOTBALL CLUB 93 BOBIGNY, relatif au comportement d'un arbitre
L'arbitre concerné relevant du niveau District, la section transmet le dossier à la C.D.A du Val d'Oise.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. MUTATIONS

Courriel du 02/09/2026 de M. Ryo SUGIYAMA, en provenance de la Fédération Japonaise de Football, sollicitant des informations sur la procédure à suivre pour obtenir une licence d'arbitre.
La Section transmet le courriel à la C.D.A. de l'Essonne, l'intéressé séjournant temporairement en région parisienne.

Courriel du 23/09/2026 de M. Younes EL BOUZIANI, sollicitant une licence d'arbitre de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
La Section ne peut donner une suite favorable à sa demande en l'état. L'intéressé est invité à se rapprocher de son District en région parisienne, après avoir transmis les justificatifs nécessaires : pièce d'identité, justificatif de domicile et indication de sa dernière Ligue d'appartenance.

Courriel du 23/09/2026 de M. Evann ROZEL, en provenance des États-Unis, souhaitant poursuivre sa carrière d'arbitre au sein de la Ligue de Paris Île-de-France de Football.
La Section est dans l'attente de la validation médicale de l'intéressé afin qu'il puisse passer les tests physiques prévus le 07/11/2026.

Courriel du 27/09/2026 de M. Akli DJELOUAH Mohand, en provenance de la Ligue de la Wilaya de Béjaïa (Algérie), sollicitant auprès de la C.R.A. la possibilité d'arbitrer en Ligue de Paris Ile de France de Football.
La Section est dans l'attente de la réception de son justificatif de domicile. Le dossier de M. DJELOUAH sera ensuite envoyé vers son District d'appartenance.

2. ARRET - ANNEE SABBATIQUE

Courriel du 01/09/2026 de M. Simon VEISSIERE (Ligue Futsal), sollicitant auprès de la C.R.A. une année sabbatique pour des raisons professionnelles et personnelles.
La Section accepte sa demande et transmet une copie du courriel à son club, IVRY US.

Courriel du 05/09/2026 de M. Mohamed BENNANI (arbitre R3), sollicitant auprès de la C.R.A. une année sabbatique pour des raisons familiales.
La Section accepte sa demande et transmet une copie du courriel à son club, l'A.S. ARARAT ISSY.

Courriel du 17/09/2026 de M. Eliott DIETSCH, actuellement rattaché à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine, sollicite une année sabbatique, à l'issue de laquelle il souhaite rejoindre la Ligue de Paris Île-de-France de Football en qualité d'arbitre.
La Section l'invite à se rapprocher de sa ligue actuelle afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette année sabbatique. À l'issue de celle-ci, il pourra reprendre contact avec la Ligue de Paris Île-de-France de Football afin d'étudier les modalités de son rattachement.

4. REMIS A DISPOSITION DU DISTRICT

À la suite de ses absences aux stages et aux tests, M. Axel CASSARD, arbitre R3 Futsal, est remis à la disposition de son District.

5. NON RENOUVELLEMENT DE LICENCE

La Commission constate que les arbitres mentionnés ci-dessous n'ont, à ce jour, pas renouvelé leur licence pour la saison en cours.

M. Hamza BENALI– Aspirant - District 77.
M. Souleimene GOARA – Aspirant - District 92.
M. Guillerme SANCHEZ – R3 - District 92.

Arbitres Futsal
M. Issam BOUZEIGHA - District 91.
M. Hicham LHERD - District 75.
M. Amer HOUACINE - District 95.

III. AUTRES DOSSIERS

1. CONVOCATIONS

M. Hafid HAMMOUCH (arbitre R3) sera convoqué devant la Commission à la suite de son match d'observation. La date et l'heure de cette convocation lui seront communiquées ultérieurement.

2. RAPPEL DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ARBITRES

À la suite de plusieurs erreurs d'application des règlements constatées par des arbitres lors de rencontres de coupe, la Section rappelle que chaque arbitre est tenu de prendre connaissance du règlement applicable à la compétition sur laquelle il est désigné.

Ces erreurs concernent principalement des arbitres de District ayant officié lors de compétitions régionales.

Le non-respect des dispositions réglementaires peut entraîner des conséquences importantes, notamment l'obligation de faire rejouer une rencontre.

À la suite des erreurs relevées, les arbitres concernés n'ont pas été désignés lors des tours suivants de la compétition. Un rappel des règlements a également été adressé à l'ensemble des arbitres afin de prévenir le renouvellement de telles situations.

3. ARBITRES HONORAIRES

Courriel du 05/07/2026 de M. Yves LE BIVIC, sollicitant le renouvellement de sa carte d'arbitre honoraire.
La C.R.A. émet un avis favorable et le transmet au Comité Directeur de la L.P.I.F.F.